

**Commission de délimitation
des circonscriptions
électorales du Nunavut
2006**

Rapport final



Table des matières

Note de la présidente.....	1
Introduction.....	2
Le mandat de la Commission.....	2
Défis et recommandations générales	3
Questions régionales et relatives aux petites collectivités	5
Profils des collectivités et recommandations.....	7
Arctic Bay (Ikpiarjuk).....	7
Arviat	7
Baker Lake (Qamani'tuaq)	8
Cambridge Bay (Ikaluktutiak)	9
Cape Dorset (Kingait)	9
Chesterfield Inlet (Igluligaarjuk)	10
Clyde River (Kangiqtugaapik).....	11
Coral Harbour (Salliq)	12
Gjoa Haven (Uqsuqtuuq)	13
Grise Fiord (Aujittuq)	13
Hall Beach (Sanirajak).....	14
Igloolik – Amittuq.....	15
Iqaluit	16
Kimmirut.....	17
Kugaaruk.....	18
Kugluktuk	19
Pangnirtung	19
Pond Inlet.....	20
Qikiqtarjuaq	20
Rankin Inlet (Kangiqliniq).....	21
Repulse Bay (Naujat).....	22
Resolute Bay (Qausuittuq).....	22
Sanikiluaq	23
Taloyoak	24
Whale Cove (Tikirarjuaq).....	25
Conclusion	26
Annexe 1 - cartes	I
Annexe 2 – Tableaux des populations	VII
Croissance démographique dans les collectivités	VII
Populations et électeurs inscrits dans les	VIII
circonscriptions électorales existantes	VIII
Populations et électeurs inscrits dans les	IX
circonscriptions électorales proposées.....	IX
Annexe 3 – Remerciements	X
Annexe 4 – Horaire des consultations publiques.....	XI
Annexe 5 – Résumé des avis publics et des communications	XII

Note de la présidente

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut joue un rôle essentiel dans la quête de notre territoire pour mettre en place le système démocratique le plus efficace possible. Une commission de délimitation des circonscriptions est un processus indépendant qui permet à tous, députés ou simples citoyens, de présenter des suggestions et de faire connaître leur point de vue. Nous avons eu le privilège de visiter de nombreuses collectivités du Nunavut et partout nous avons reçu un accueil chaleureux. Nous résumons dans le présent rapport les commentaires et les préoccupations soulevés dans les diverses collectivités au cours de notre tournée. Malheureusement, nos recommandations ne reflètent pas toujours le souhait de chaque collectivité. Dans le cadre de notre mandat, nous devons tenir compte de nombreux facteurs, incluant la position des collectivités, sans toutefois nous limiter à ces positions. La décision définitive concernant la délimitation des circonscriptions électorales appartient à l'Assemblée législative du Nunavut. Nous espérons que l'information et les recommandations contenues dans le présent rapport seront examinées attentivement par tous les députés de l'Assemblée législative lors de leur débat sur cette importante question.

L'honorable juge Beverley Browne

Présidente

Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut 2006

Introduction

La délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut est un processus complexe. Le Nunavut, plus vaste territoire du Canada, couvre près de deux millions de kilomètres carrés, sur lequel vit une population relativement faible d'environ 30 000 personnes répartie le long du littoral du nord du Canada et de l'île de Baffin. Les 25 collectivités du territoire comptent des populations variant de 150 à 6500 habitants. Les déplacements entre les collectivités s'effectuent habituellement par avion, sauf lorsque les températures saisonnières permettent les déplacements par bateau ou par motoneige. Les réseaux de communications, tout comme les liens historiques et familiaux unissent les collectivités les unes aux autres.

Le mandat de la Commission

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales a été créée le 1^{er} mars 2006, conformément aux articles 14 à 22 de la *Loi électorale du Nunavut*, L.Nun. 2002, c.17.

En 1997, avant la création du Nunavut, une commission de délimitation des circonscriptions électorales a été instituée afin de présenter des recommandations concernant la délimitation des circonscriptions originales du Nunavut. L'honorable juge J. Edward Richard, Titus Allooloo et Sandy Kusugak composaient cette commission. Ils ont alors dû effectuer leur travail dans un délai relativement court pendant lequel ils ont mené des consultations et rédigé un rapport contenant les recommandations qui ont mené à la création des circonscriptions électorales telles que nous les connaissons aujourd'hui. Souvent au cours de nos audiences et de nos discussions nous avons eu l'occasion de commenter et d'apprécier les recommandations justes et consciencieuses émises par la commission qui a précédé la nôtre. La plupart des circonscriptions électorales recommandées dans leur rapport seront de nouveau recommandées par notre Commission. Nous tenions à souligner leur excellent travail.

Lorsque notre Commission aura terminé son mandat, il s'écoulera dix ans avant qu'une nouvelle commission soit créée conformément à l'article 15 de la *Loi électorale du Nunavut*.

Le mandat de la Commission sur les circonscriptions électorales 2006 est énoncé à l'article 21 de la *Loi électorale du Nunavut*. Nous le reproduisons au présent document à titre de référence :

21(1) La Commission de délimitation des circonscriptions établit les limites des circonscriptions en tenant compte des facteurs suivants :

- (a) les facteurs géographiques et démographiques, y compris la densité ou le taux de croissance de la population dans toute partie du Nunavut, de même que les moyens d'accès à toute partie du Nunavut, sa dimension ou sa forme;*

- (b) *le principe selon lequel les circonscriptions devraient avoir des populations de semblable importance;*
- (c) *toute communauté ou diversité d'intérêts particulière de la population d'une partie du Nunavut;*
- (d) *les moyens de communication entre diverses parties du Nunavut;*
- (e) *le nombre minimal de députés autorisés à siéger à l'Assemblée législative aux termes de la Loi sur le Nunavut (Canada);*
- (f) *les Qaujimajatuqangit inuit;*
- (g) *les lignes directrices ou critères soumis à l'examen de la commission par résolution de l'Assemblée législative;*
- (h) *l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés;*
- (i) *tout autre facteur que la commission estime pertinent.*

Nous sommes également liés par les articles 3 et 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* :

- 3 *Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.*
- 15(1) *La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.*
- (2) *Le paragraphe (1)n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leur déficience mentale ou physique.*

Défis et recommandations générales

Les consultations et les consensus sont des caractéristiques du mode de gouvernance au Nunavut. Toutefois, les assemblées communautaires ayant pour but d'aborder un seul sujet sont coûteuses et souvent peu fréquentées, malgré la publicité qui précède ces rencontres. Cela est particulièrement vrai à certaines périodes de l'année ou lorsque le sujet de consultation n'est pas suffisamment précis. Nous avons tenu pour acquis qu'une collectivité était satisfaite de l'état actuel des choses lorsque seules quelques personnes se sont déplacées pour participer à la consultation publique.

La prochaine commission devrait peut-être faire les choses différemment compte tenu de la responsabilité financière et du défi à relever afin de susciter de l'intérêt concernant l'importante question de la délimitation des circonscriptions électorales. Plusieurs groupes nous ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la participation communautaire lors des séances de consultation. Les résidents de nos collectivités vaquent à leurs occupations courantes et familiales, tout particulièrement au printemps.

Notre Commission a entamé sa tournée afin de recueillir le point de vue des citoyens sans avoir examiné et évalué au préalable les changements et les ajustements possibles aux circonscriptions électorales du Nunavut. Notre Commission recommande que la prochaine commission recueille des données démographiques, de l'information générale au sujet des collectivités et prépare au préalable une proposition de changements ou des options de remplacement aux circonscriptions existantes. Une fois ces propositions et options publiées et adéquatement diffusées, il sera possible d'obtenir les réactions de la population au sujet de ces propositions.

Le choix du moment de la création de la Commission a posé un certain nombre de défis dans l'exécution de notre mandat. Lorsque nous avons établi notre programme de déplacements, nous avons tenté autant que possible d'éviter d'y inclure les mois d'été. Après le long hiver noir et rigoureux, de nombreuses familles du Nunavut partent dans la nature se ressourcer physiquement et spirituellement, certainement la meilleure médecine qui soit. La période estivale sert au réapprovisionnement en nourriture et autres biens essentiels tant pour les individus que pour les entreprises des secteurs privé et public. L'été est propice à la cueillette et à la récolte de plantes et d'animaux sauvages et le ravitaillement par transport maritime se déroule également pendant ces courts mois de beau temps.

En dépit du froid et de la noirceur des longs mois d'hiver, les collectivités du Nunavut demeurent très actives au cours de cette période qui s'avère beaucoup plus appropriée pour la tenue de consultations à l'échelle du territoire. Les conditions météorologiques et le transport jouent un rôle déterminant dans l'atteinte des résultats souhaités dans un territoire comme le Nunavut. Il faudrait prévoir une période de travail plus réaliste pour les membres de la prochaine commission de délimitation des circonscriptions électorales. Idéalement, la prochaine commission devrait être créée au cours de l'automne et présenter son rapport le printemps suivant, ce qui permettrait d'effectuer les déplacements et les consultations au cours des mois d'hiver.

Format des assemblées

À la suite de la création de la Commission, nous avons transmis de l'information à tous les hameaux, les invitant à nous faire part de leur intérêt à tenir des assemblées publiques. Nous avons fait tous les efforts possibles pour nous assurer que tous les Nunavummiut aient l'occasion de faire connaître leur opinion au sujet de la délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut. L'annexe 5 présente les diverses actions entreprises à cet effet.



Nous avons tenté dans toutes les collectivités de tenir une rencontre en après-midi avec les étudiants du secondaire et les autres personnes pouvant se libérer à ces heures.

Lorsque cela s'avérait possible, nous avons participé à des émissions de tribune téléphonique en fin d'après-midi. Nous avons commencé toutes les assemblées de soirée en allumant un qulliq et en demandant à un aîné de la collectivité de réciter une prière. Les membres des collectivités ont bien compris le but de la Commission et ont démontré de l'intérêt pour notre travail.

Questions régionales et relatives aux petites collectivités

Avant la création du Nunavut, certains dirigeants inuit envisageaient qu'il n'y aurait plus de frontières régionales dans le nouveau territoire. Le Nunavut possède un gouvernement populaire et de ce fait est assujéti à la constitution canadienne. Au cours de notre tournée de consultation, nous avons pu constater que les frontières régionales existent toujours, tout comme certaines disparités entre les régions. La création du gouvernement du Nunavut avait pour but de rapprocher le gouvernement des populations qu'elle sert. La Commission a bien senti lors de ses visites que les petites collectivités, qui partagent un député avec une collectivité plus peuplée, ont souvent l'impression d'être insuffisamment représentées à l'Assemblée législative.

Chaque collectivité du Nunavut, peu importe sa taille et ses antécédents culturels ou historiques, souhaite avoir son député. Les collectivités comprennent toutefois les réalités et les limites d'un gouvernement représentatif de la population et elles acceptent à contrecœur de partager un député avec une autre collectivité. Dans les petites collectivités, les liens familiaux et culturels semblent moins primer que les questions économiques et de transport.

Le Nunavut est le seul territoire qui ne possède pas de liens routiers entre les collectivités et les circonscriptions électorales. Certaines collectivités représentées par un député non résidant souhaitent que leur représentant les visite plus souvent. La question de la représentation selon la population a été abordée à plusieurs reprises au cours des consultations. Certaines personnes ont fait mention de leur perception concernant l'existence d'une bureaucratie trop importante à Iqaluit. Plusieurs sont d'avis qu'il est plus facile pour les résidents de la capitale d'accéder aux programmes et aux services. Le Nunavut dessert un vaste territoire peu densément peuplé, sans liens routiers entre les collectivités, où l'avion constitue le principal moyen de transport pour les biens et les personnes. Plusieurs petites collectivités dépendent de centres régionaux plus grands pour obtenir des services spécialisés. Certaines collectivités ne sont pas reliées par le même transporteur aérien. La représentation équitable selon la population représente un défi unique au Nunavut.

Les politiciens et les gestionnaires du Nunavut doivent trouver des voies et des moyens de répondre aux besoins et aux préoccupations des petites collectivités isolées afin de respecter l'esprit et l'intention ayant mené à la création du Nunavut.

Chaque collectivité du Nunavut est unique et ce fait nous a été rappelé lors de chacune de nos rencontres. Les liens historiques, familiaux, culturels et linguistiques tissent cette spécificité. Si le souhait de chaque collectivité était exaucé, nous aurions une Assemblée législative comptant un plus grand nombre de députés et de ce fait plus coûteuse à

administrer. Dans l'exécution de notre mandat, nous avons pris en considération les demandes des collectivités en les mettant en perspective avec les autres facteurs dont nous devons tenir compte. Nous sommes conscients que nos recommandations pourraient déplaire à certains. Nous espérons toutefois avoir résumé avec précision les qui permettront à l'Assemblée législative de fonctionner de manière efficace.

Profils des collectivités et recommandations

Arctic Bay (Ikpiarjuk)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 662¹

La circonscription électorale de **Quttiktuq** comprend les collectivités d'Arctic Bay, de Resolute Bay et de Grise Fiord. Arctic Bay est une collectivité non décentralisée dont l'économie a souffert par suite de la fermeture de la mine Nanisivik. La collectivité a milité sans succès en faveur de la conversion de la mine en centre de formation. L'aéroport de Nanisivik sert toujours de porte d'entrée et de sortie pour les résidents de cette collectivité. L'économie d'Arctic Bay est en grande partie traditionnelle. Des projets de construction, y compris celui d'un nouvel aéroport, ont permis de créer certains emplois saisonniers au sein de la collectivité.

Observations de la collectivité

En raison de mauvaises conditions météorologiques, il nous a été impossible d'atterrir à Arctic Bay pour y tenir les consultations prévues. De plus, en raison d'un conflit d'horaire, le maire n'a pas pu participer à la conférence téléphonique que nous avions planifiée. Nous n'avons pas reçu d'observations écrites de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale à laquelle appartient Arctic Bay. Bien que chacune des collectivités de la circonscription électorale de Quttiktuq possède une histoire, des pratiques de chasse, un dialecte et des activités économiques qui lui sont propres, la population actuelle ne justifie pas de changement aux délimitations de cette circonscription. Aucune autre combinaison de collectivités ne conviendrait mieux à cette circonscription électorale.

Arviat

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 2319

Arviat est la seule collectivité de la circonscription électorale d'**Arviat**. Elle est rapidement devenue la troisième plus grande collectivité du Nunavut. Elle a su tirer profit des nouveaux postes créés par la politique de décentralisation du gouvernement du Nunavut. Arviat est considérée comme une candidate potentielle pour le terminus nord de la voie de communication terrestre, par route ou par rail,



¹ Selon le bilan démographique produit par le Bureau de la statistique du gouvernement du Nunavut en juillet 2005

proposée entre le Manitoba et le Nunavut. En outre, d'importantes activités d'exploration minière se déroulent dans les environs d'Arviat à la recherche de gîtes minéraux. La collectivité est également en train de mettre sur pied une industrie touristique fondée sur la chasse sportive et l'ornithologie.

Observations de la collectivité

Arviat est une collectivité en rapide croissance, mais où peu d'emplois sont disponibles. En raison de ces facteurs, tous les membres de la collectivité participant à l'assemblée ont recommandé qu'une deuxième circonscription électorale soit créée pour représenter Arviat. Ils ont souligné fermement que, si deux députés devaient éventuellement représenter la collectivité d'Arviat, ils devraient travailler en étroite collaboration et partager un bureau commun pour les inciter à joindre leurs efforts au profit de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'Arviat et le secteur aux alentours de la collectivité soient divisés en deux circonscriptions électorales.

Nous recommandons que les circonscriptions soient nommées Arviat Nord et Arviat Sud. (Reportez-vous aux cartes 1 et 2 de l'annexe 2.)

Baker Lake (Qamani'tuaq)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1683

Baker Lake est la seule collectivité de la circonscription électorale de **Baker Lake**. À titre de collectivité décentralisée, Baker Lake a connu une augmentation de sa population et du nombre d'emplois disponibles. La collectivité jouit d'une réputation bien établie dans le domaine des arts et de l'artisanat. En outre, Baker Lake connaîtra une croissance continue, en raison du projet Meadowbank Gold, situé tout juste au nord de la collectivité. Baker Lake a été également choisie pour accueillir un campus satellite de l'école culturelle Piqusilirivvik. Un récent rapport du gouvernement recommande que des améliorations soient apportées au brise-lames et aux installations portuaires de la collectivité.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas tenu de consultation publique à Baker Lake et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité.

Recommandations de la Commission

La population actuelle de Baker Lake ne justifie pas que nous envisagions l'ajout d'une circonscription électorale à Baker Lake.

Nous recommandons de revoir les limites de la circonscription électorale de Baker Lake de manière à tenir compte de la nouvelle circonscription électorale englobant les

collectivités de Repulse Bay, Chesterfield Inlet et Whale Cove. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.)

Nous recommandons de rebaptiser la circonscription électorale de Baker Lake en lui donnant le nom de Qamani'tuaq, qui correspond au nom traditionnel de la collectivité.

Cambridge Bay (Ikaluktutiak)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1387

Cambridge Bay est la seule collectivité habitée en permanence dans la circonscription électorale de **Cambridge Bay**. Les camps éloignés de Bathurst Inlet et d'Umingmaktok, qui sont habités de façon saisonnière, font aussi partie de cette circonscription électorale. Cambridge Bay a bénéficié de la création de nouveaux emplois gouvernementaux à la suite de la décentralisation gouvernementale. Cambridge Bay accueille le siège social de l'Association inuit de Kitikmeot. Le développement économique de la collectivité repose notamment sur l'industrie de la pêche commerciale en pleine croissance, la récolte annuelle de bœuf musqué, et les activités d'exploration et d'exploitation des ressources minérales. Au cours de la campagne électorale fédérale de 2006, on a promis la construction d'une installation d'entraînement militaire en milieu nordique, et la collectivité de Cambridge Bay fait partie des candidates pour accueillir cette installation.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas tenu de consultation publique à Cambridge Bay et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité.

Recommandations de la Commission

La population actuelle de Cambridge Bay ne justifie pas que nous envisagions une modification à la circonscription électorale.

Nous recommandons de rebaptiser la circonscription électorale de Cambridge Bay en lui donnant le nom d'Ikaluktutiak, qui correspond au nom traditionnel de la collectivité.

Cape Dorset (Kingait)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1193

La circonscription électorale de **Baffin Sud** comprend les collectivités de Cape Dorset et de Kimmirut. De nouvelles possibilités d'emploi ont été créées à Cape Dorset dans le cadre de la décentralisation de certains services du gouvernement du Nunavut vers cette collectivité. Cape Dorset est reconnue internationalement comme centre d'art et d'artisanat. En effet, le revenu de près du quart des résidants la collectivité vient, en totalité ou en partie, de l'art et de l'artisanat. Durant les mois d'été, le parc territorial Mallikjuak, qui se trouve à proximité, attire des touristes dans la région.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas tenu de consultation publique à Cape Dorset et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Option 1 : Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale comprenant uniquement Cape Dorset et le secteur aux alentours de la collectivité.

Nous recommandons que la circonscription soit nommée Kingait. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.)

Option 2 : À titre de solution de rechange, nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale dont fait partie Cape Dorset. Si cette solution était retenue, les collectivités de Cape Dorset et de Kimmirut continueraient à faire partie de la circonscription électorale de Baffin Sud.

Chesterfield Inlet (Igluligaarjuk)



Profil de la collectivité

Population en 2005 : 366

La circonscription électorale de **Nanulik** est composée des collectivités de Chesterfield Inlet et de Coral Harbour. Étant donné que Chesterfield Inlet est une petite collectivité, son économie est principalement traditionnelle. Le centre Naya Isabelle, un établissement de soins de longue durée, procure de l'emploi à quelques résidents. Dans les années 50 et 60, Chesterfield Inlet était la plaque tournante de la région de Kivalliq, notamment en raison de la présence des bureaux régionaux de l'Église catholique

romaine et de la GRC, de la station météorologique du ministère des Transports et de l'externat fédéral Sir Joseph Bernier. Un rapport du gouvernement du Nunavut recommande que de petites installations portuaires soient construites dans la collectivité.

Observations de la collectivité

Les participants à la consultation publique de Chesterfield Inlet ont présenté plusieurs points importants. Ils ont exprimé leurs frustrations de partager leur député avec la collectivité de Coral Harbour. Les liens de transport entre les deux collectivités sont inefficaces et coûteux, et requièrent de passer une nuit à Rankin Inlet. En outre, il existe peu de similarités historiques et culturelles entre les deux collectivités.

En règle générale, les participants ont indiqué qu'ils préfèrent partager une circonscription électorale avec la collectivité de Whale Cove ou de Rankin Inlet. Chesterfield Inlet et Whale Cove comptent parmi les plus petites collectivités du Nunavut. Par conséquent, elles ont en commun bon nombre de problèmes et de

préoccupations. Les participants à la consultation ont reconnu que la population totale des deux collectivités est insuffisante pour créer une nouvelle circonscription électorale, mais ils croient qu'une exception pourrait être envisagée compte tenu des besoins et des structures uniques des deux collectivités.

Recommandations de la Commission

Option 1 : Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale incluant Repulse Bay, Chesterfield Inlet et Whale Cove et les secteurs autour de ces collectivités. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.) Des discussions animées au sujet de la reconnaissance des petites collectivités se sont déroulées tant à Whale Cove qu'à Chesterfield Inlet. Nous espérons que la combinaison de ces trois collectivités permettra une meilleure représentation des petites collectivités de la région de Kivalliq à l'Assemblée législative.

Option 2 : À titre de solution de rechange, nous recommandons la création d'une circonscription électorale incluant Chesterfield Inlet et Whale Cove, ainsi que les secteurs autour de ces collectivités. Tout comme c'est le cas pour Sanikiluaq, les problèmes uniques de ces deux collectivités pourraient justifier la création d'une circonscription électorale distincte pour répondre à leurs besoins. Si cette option était retenue, la collectivité de Repulse Bay partagerait un député avec la collectivité de Coral Harbour.

Clyde River (Kangiqtugaapik)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 868

La circonscription électorale d'**Uqquqmiut** est composée des collectivités de Clyde River et de Qikiqtarjuaq. Clyde River est la plus grande collectivité non décentralisée du Nunavut. Le gouvernement du Nunavut a annoncé récemment que l'école culturelle Piquusilirivvik allait être construite à Clyde River. Un rapport du gouvernement du Nunavut recommande que de petites installations portuaires soient construites dans la collectivité.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas tenu de consultation publique à Clyde River et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité. Nous avons reçu une lettre de la collectivité de Qikiqtarjuaq nous indiquant que les limites de la circonscription étaient satisfaisantes et que notre passage n'était pas exigé.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale de Clyde River. La population actuelle de la circonscription électorale ne justifie pas que nous envisagions une redéfinition des limites de la circonscription.

Coral Harbour (Salliq)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 780

La circonscription électorale de **Nanulik** est composée des collectivités de Coral Harbour et de Chesterfield Inlet. Une chasse au caribou se déroule chaque année à Coral Harbour. Des projets de construction au sein de la collectivité créent des emplois saisonniers. Les projets à venir comprennent la construction d'une route vers les territoires de pêche et de chasse de la baie Duke of York. De plus, la création du parc national Ukkusiksalik (Wager Bay) permettra de créer quelques emplois et générera des retombées pour la collectivité.

Observations de la collectivité

Les collectivités de Coral Harbour, de Repulse Bay et de Chesterfield Inlet formaient une circonscription électorale dans les Territoires du Nord-Ouest avant 1999. Les participants à la consultation de Coral Harbour ont indiqué que, même s'ils préféraient avoir leur propre député, ils sont prêts à partager un député avec Repulse Bay ou Chesterfield Inlet.

Recommandations de la Commission

Option 1 : Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale comprenant uniquement Coral Harbour et les secteurs aux alentours de la collectivité.

Nous recommandons que la circonscription électorale soit nommée Salliq. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.)

Nous nous sommes penchés sur la possibilité d'un jumelage non régional avec la collectivité de Hall Beach ou de Cape Dorset, mais nous ne nous sentions pas à l'aise de formuler une telle recommandation, compte tenu de ce que nous avons mentionné précédemment au sujet des questions régionales. En raison des autres modifications proposées dans la région de Kivalliq, aucune autre collectivité ne pouvait être jumelée à Coral Harbour.

Option 2 : À titre de solution de rechange, nous recommandons la création d'une circonscription électorale incluant les collectivités de Coral Harbour et de Repulse Bay. Si cette option était retenue, la collectivité de Chesterfield Inlet partagerait un député avec la collectivité de Whale Cove.



Gjoa Haven (Uqsuqtuuq)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1116

La circonscription électorale de **Nattilik** est composée des collectivités de Gjoa Haven et de Taloyoak. À titre de collectivité décentralisée, Gjoa Haven compte maintenant un certain nombre d'emplois gouvernementaux. Plusieurs projets de construction sont en cours à Gjoa Haven, notamment des rénovations majeures aux deux écoles et la construction d'un nouvel établissement de soins de longue durée. D'importantes activités d'exploration minière se déroulent dans les environs de la collectivité à la recherche de nouveaux gisements miniers à exploiter. Gjoa Haven est située le long du passage du Nord-Ouest.

Observations de la collectivité

De nombreux participants de la partie est de la région de Kitikmeot ont exprimé leurs préoccupations au sujet de problèmes régionaux. Les collectivités de Kitikmeot que nous avons visitées souhaitent vivement être mieux représentées à l'Assemblée législative.

Les résidents de Gjoa Haven nous ont fait savoir avec vigueur que la population de leur collectivité est assez importante pour être représentée par son propre député.

Gjoa Haven est située sur une île, et de ce fait les questions relatives à la chasse, à la pêche et aux contingents diffèrent de celles des autres collectivités de la région.

Les personnes présentes à la consultation de Gjoa Haven ont proposé que les collectivités de Kugaaruk et de Taloyoak partagent un député, de façon à conserver un équilibre quant à la représentation de la population et de la région à l'Assemblée législative.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale comprenant uniquement Gjoa Haven et les secteurs aux alentours de la collectivité.

Nous recommandons que la circonscription électorale soit nommée Uqsuqtuuq. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.)

Grise Fiord (Aujuittuq)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 180

La circonscription électorale de **Quttiktuq** est composée des collectivités de Grise Fiord, d'Arctic Bay et de Resolute Bay. Grise Fiord est la collectivité la plus septentrionale du Canada. Elle a été créée par le gouvernement fédéral en 1953, lorsque plusieurs familles du Nord québécois et de Pond Inlet ont été déménagées dans la région. Grise Fiord dépend de son lien aérien avec Resolute Bay comme point d'entrée et de sortie. Enfin,

Grise Fiord est la collectivité la plus rapprochée du parc national Quttinirpaaq, au nord de l'île d'Ellesmere.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas tenu de consultation publique à Grise Fiord. De mauvaises conditions météorologiques ont empêché le maire d'assister à notre consultation à Resolute Bay. De plus, en raison d'un conflit d'horaire, le maire n'a pas pu participer à la conférence téléphonique que nous avons planifiée. Nous n'avons pas reçu d'observations écrites de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale à laquelle appartient Grise Fiord. Bien que chacune des collectivités de la circonscription électorale de Quttiktuq possède une histoire, des pratiques de chasse, un dialecte et des activités économiques qui lui sont propres, la population actuelle ne justifie pas de changement aux délimitations de cette circonscription. Aucune autre combinaison de collectivités ne conviendrait mieux à cette circonscription électorale.

Hall Beach (Sanirajak)



Profil de la collectivité

Population en 2005 : 678

La circonscription électorale d'**Amittuq** est composée des collectivités de Hall Beach et d'Igloolik. Hall Beach est une collectivité très traditionnelle, et bon nombre des résidents se consacrent à des activités de chasse et de pêche. Pendant de nombreuses années, la station du réseau DEW locale a constitué une source d'emplois pour les résidents de Hall Beach. Plusieurs compagnies minières mènent des activités d'exploration aux alentours de la collectivité à la recherche de diamants et de gisements commercialement viables. Des

projets de constructions et l'assainissement de l'ancienne station DEW créent des emplois saisonniers au sein de la collectivité.

Observations de la collectivité

Les participants à la consultation de Hall Beach pensent qu'ils ont besoin de leur propre député. En effet, ils estiment que leur député pourrait se sentir mal placé pour représenter deux collectivités ayant des besoins et des intérêts souvent similaires, mais disposant de ressources limitées. La collectivité a fait part de ses préoccupations au sujet du manque d'emplois décentralisés et du manque général d'emplois dans les plus petites collectivités. Les participants étaient aussi préoccupés par le fait que leur député pourrait se retrouver dans une position inconfortable compte tenu des ressources financières limitées du gouvernement dans le domaine des infrastructures et des programmes. En somme, les participants sont d'avis que Hall Beach a besoin de son propre député pour répondre aux besoins de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Option 1

Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale incluant Hall Beach et une partie d'Igloolik.

Nous recommandons que la circonscription électorale soit nommée Sanirajak-Igloolik Sud. (Reportez-vous aux cartes 1 et 3 de l'annexe 1.)

Option 2

À titre de solution de rechange, nous recommandons que la collectivité de Hall Beach soit placée dans une circonscription électorale à collectivité unique ou qu'elle partage son député avec une autre collectivité de taille similaire. Nous n'avons pas examiné ces solutions de façon approfondie.

Option 3

Comme autre solution, nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale dont fait partie Hall Beach. Si cette solution était retenue, Hall Beach et Igloolik continueraient à faire partie de la circonscription électorale d'Amittuq.

Igloolik – Amittuq

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1404

La circonscription électorale d'**Amittuq** est composée des collectivités d'Igloolik et de Hall Beach. À titre de collectivité décentralisée, Igloolik a tiré profit de la création de nouveaux emplois gouvernementaux. La société Igloolik Isuma Productions, récipiendaire de nombreux prix, est le chef de file de la nouvelle industrie du film du Nunavut en pleine croissance. Igloolik est reconnue comme étant une collectivité très traditionnelle et a été sélectionnée pour accueillir un campus satellite l'école culturelle de Piqqusilirivvik.

Observations de la collectivité

Personne n'a assisté à la consultation publique qui s'est tenue à Igloolik et nous n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Option 1

Nous recommandons la création de deux circonscriptions électorales pour Igloolik, dont l'une inclura la collectivité de Hall Beach.

Nous recommandons que ces circonscriptions électorales soient nommées Igloolik Nord et Sanirajak-Igloolik Sud. (Reportez-vous à la carte 3 de l'annexe 1.)

Option 2

À titre de solution de rechange, nous recommandons la création d'une circonscription à collectivité unique pour la collectivité d'Igloolik. Si cette solution était retenue, Hall

Beach serait elle aussi placée dans une circonscription électorale à collectivité unique ou partagerait un député avec une autre collectivité de taille similaire. Nous n'avons pas examiné ces possibilités de façon approfondie.

Option 3

Comme autre solution, nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale dont fait partie Igloolik. Si cette solution était retenue, Hall Beach et Igloolik continueraient à faire partie de la circonscription électorale d'Amittuq.

Iqaluit

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 6304

La ville d'Iqaluit est la plus grande agglomération du Nunavut. À l'heure actuelle, elle est divisée en trois circonscriptions électorales, à savoir :

- **Iqaluit Est**
- **Iqaluit Centre**
- **Iqaluit Ouest**

Avant la création du Nunavut, Iqaluit était la plaque tournante de l'administration centrale de l'Arctique de l'Est. Après avoir été choisie capitale du Nunavut, Iqaluit a connu une croissance rapide. La création de nouveaux postes au sein des gouvernements territorial et fédéral, de même que le développement du secteur privé, a entraîné une augmentation de la population de la ville et du nombre de personnes qui y sont de passage. À l'heure actuelle, Iqaluit est l'une des collectivités qui souhaitent obtenir une installation portuaire en eau profonde.

Observations de la collectivité

La plupart des participants à la première consultation publique venaient d'Apex. Un grand nombre de suggestions intéressantes ont été formulées pendant les consultations tenues à Iqaluit.

Presque tous les participants ont indiqué que les limites des circonscriptions électorales d'Iqaluit étaient artificielles, qu'elles portaient à confusion et qu'elles étaient une source de dissension. Plusieurs participants ont proposé d'éliminer les circonscriptions électorales d'Iqaluit Est, d'Iqaluit Ouest et d'Iqaluit Centre, pour lesquelles des députés distincts sont élus, et de tenir un scrutin dont le fonctionnement serait similaire à celui utilisé par la ville d'Iqaluit pour élire ses conseillers; c'est-à-dire que les trois ou quatre candidats qui obtiendraient le plus de suffrages seraient élus députés de l'ensemble de la collectivité.

Les participants ont également abordé la question des inégalités entre les circonscriptions depuis les dernières élections. En effet, depuis la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de 1997, la circonscription d'Iqaluit Ouest et la subdivision Plateau de la circonscription Iqaluit Centre ont connu une croissance importante, ce qui a eu pour effet d'accentuer les disparités. Les résidents d'Apex ont fait part de leurs

préoccupations et de leurs priorités et exprimé le souhait d’avoir leur propre député. Le jumelage d’Apex avec Kimmirut a aussi été proposé à plusieurs reprises.

Recommandations de la Commission

Option 1 : Nous recommandons que la ville d’Iqaluit soit divisée en quatre circonscriptions électorales et que l’une d’elles englobe Apex, Kimmirut et une partie d’Iqaluit.

Nous recommandons que les circonscriptions électorales soient nommées Iqaluit Centre, Iqaluit Nord-Est, Iqaluit Nord-Ouest et Iqaluit Sud-Kimmirut. (Reportez-vous aux cartes 1 et 4 de l’annexe 1.)

Option 2 : À titre de solution de rechange, nous recommandons que la ville d’Iqaluit soit représentée par trois députés élus par tous les électeurs admissibles de la ville. Si cette solution était retenue, les collectivités de Kimmirut et de Cape Dorset demeurerait dans la circonscription électorale de Baffin Sud.

Option 3 : Comme autre solution, nous recommandons que la ville d’Iqaluit soit représentée par quatre députés sans que d’autres collectivités soient incluses. Si cette solution était retenue, les collectivités de Kimmirut et de Cape Dorset demeurerait dans la circonscription électorale de Baffin Sud.

La population d’Iqaluit pourrait justifier la création d’un plus grand nombre de circonscriptions électorales. Cependant, nous avons la ferme conviction que la ville d’Iqaluit a déjà un accès important aux services gouvernementaux et qu’elle sera bien représentée à l’Assemblée législative. L’esprit du Nunavut prend source en grande partie dans les petites collectivités, et il est important que ces dernières continuent de faire entendre leur voix à l’Assemblée législative.

Kimmirut



Profil de la collectivité

Population en 2005 : 470

La circonscription électorale de **Baffin Sud** est composée des collectivités de Kimmirut et de Cape Dorset. Kimmirut fait partie des plus petites collectivités du Nunavut. Bien que cette collectivité ait connu une certaine croissance depuis la création du Nunavut, cette croissance n’a pas été aussi importante que celle de ses deux collectivités voisines, Iqaluit et Cape Dorset. Pendant longtemps, la collectivité a constitué une zone d’intérêt pour les géologues, en raison de ses gisements de lapis lazuli, de mica et d’autres

pierres semi-précieuses, mais la découverte d’un gisement de saphir Beluga a entraîné une réorientation de l’intérêt relatif à l’exploration minière dans la région. Kimmirut est

l'une des nombreuses collectivités qui souhaitent obtenir une installation portuaire en eau profonde, laquelle serait susceptible d'être reliée à Iqaluit par le biais d'une voie terrestre.

Observations de la collectivité

Les résidents de Kimmirut nous ont indiqué qu'il n'existe pas de relations étroites entre leur collectivité et celle de Cape Dorset, et que les liens de transport entre les deux collectivités sont inefficaces. Les participants à la consultation ont exprimé le désir d'être représentés par un député uniquement responsable de Kimmirut. Ils ont fortement recommandé que, si la collectivité devait partager un député avec une autre collectivité, il valait mieux que ce soit avec Iqaluit, puisque les liens de transport avec cette collectivité sont plus efficaces, et que Kimmirut et Iqaluit possèdent d'importants liens culturels et familiaux. Les résidents de Kimmirut considèrent les gens d'Apex comme des alliés naturels concernant les questions d'intérêt pour les petites collectivités.

Recommandations de la Commission

Option 1 : Nous recommandons que la collectivité de Kimmirut partage un député avec une des circonscriptions électorales d'Iqaluit, comprenant la subdivision d'Apex.

Nous recommandons que la circonscription électorale soit nommée Iqaluit Sud-Kimmirut. (Reportez-vous à la carte 4 de l'annexe 1.)

Option 2 : À titre de solution de rechange, nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale dont fait partie Kimmirut. Si cette solution était retenue, les collectivités de Kimmirut et de Cape Dorset demeureraient dans la circonscription électorale de Baffin Sud.

Kugaaruk

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 770

La circonscription électorale d'**Akulliq** est composée des collectivités de Kugaaruk et de Repulse Bay. L'économie de Kugaaruk est partagée entre l'économie basée sur les salaires et l'économie traditionnelle. Un certain nombre de résidents ont trouvé des emplois dans le secteur minier. L'assainissement des stations du réseau DEW et divers projets de construction fournissent des emplois saisonniers. Un récent rapport du gouvernement du Nunavut propose la construction d'une petite infrastructure portuaire dans la collectivité.

Observations de la collectivité

Les résidents de Kugaaruk ont unanimement suggéré que leur collectivité soit jumelée à Taloyoak plutôt qu'à une collectivité de la région de Kivalliq. Le jumelage de Repulse Bay et de Kugaaruk comporte des difficultés. En effet, les déplacements entre ces deux collectivités sont coûteux et peu commodes, car il est nécessaire de passer par Yellowknife et Rankin Inlet. Les différents organismes gouvernementaux et diverses organisations ont des mandats parfois divergents en ce qui concerne un certain nombre de questions régionales. Les assemblées générales annuelles des organismes publics et

privés régionaux ont souvent lieu au même moment et le député est incapable d'assister à toutes ces réunions. Les liens de transport entre les deux régions posent de multiples problèmes.

Les participants ont reconnu qu'il est impossible pour la collectivité de Kugaaruk d'avoir son propre député. Compte tenu de ce fait, ils souhaitaient partager un député avec la collectivité de Taloyoak, avec laquelle Kugaaruk partage des liens de transport et des liens économiques.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale incluant Kugaaruk et Taloyoak, de même que les secteurs aux alentours de ces collectivités. Il existe des liens de transport pratiques entre ces deux collectivités qui participent aux institutions de gouvernance de la région de Kitikmeot.

Nous recommandons que la circonscription électorale soit nommée Netsilikmiut Est. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.)

Kugluktuk

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1324

Kugluktuk est la seule collectivité de la circonscription électorale de **Kugluktuk**. À titre de collectivité décentralisée, Kugluktuk a bénéficié de la création d'emplois gouvernementaux. La mine de diamants Jericho, qui a récemment ouvert ses portes, se trouve à proximité de cette collectivité. Des activités d'exploration minière se poursuivent toujours dans la région.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas tenu de consultation publique à Kugluktuk et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale de Kugluktuk. La population actuelle de Kugluktuk ne justifie pas que nous envisagions une modification à la circonscription électorale.

Pangnirtung

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1324

Pangnirtung est la seule collectivité de la circonscription électorale de **Pangnirtung**. Pangnirtung compte parmi les plus vieux établissements habités en permanence sur l'île

de Baffin. Récemment, la collectivité a connu une croissance liée à la décentralisation de postes gouvernementaux vers les collectivités. Pangnirtung possède également des entreprises bien développées dans les domaines du tourisme, de l'art et de l'artisanat et des pêcheries. Il a été proposé dans un récent rapport du gouvernement du Nunavut d'apporter des améliorations au brise-lames et aux installations portuaires de Pangnirtung, ce qui pourrait entraîner une augmentation des activités de pêche et de transformation du poisson dans la collectivité.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas visité Pangnirtung et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription de Pangnirtung. La population de la collectivité ne justifie pas que nous envisagions une modification aux limites de la circonscription électorale.

Pond Inlet

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 1298

Pond Inlet est la seule collectivité de la circonscription électorale de **Tunnunig**. Il s'agit d'une collectivité décentralisée qui a bénéficié de nouveaux postes depuis la création du Nunavut. Située près du parc national Sirmilik, Pond Inlet est une destination de choix pour bon nombre de touristes venant visiter l'Extrême-Arctique. Pond Inlet est l'une des collectivités ciblées pour recevoir un port pour petits bateaux afin de soutenir l'industrie de la pêche commerciale, qui est en pleine expansion dans la région. Enfin, l'exploitation d'un important gisement de fer à Mary River, non loin de la collectivité, est également susceptible d'attirer de nouveaux résidents et de créer des emplois au sein de la collectivité.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas visité Pond Inlet et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale dont fait partie Pond Inlet. La population de la collectivité ne justifie pas que nous envisagions une modification à la circonscription électorale.

Qikiqtarjuaq

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 552

La circonscription électorale d'Uqqummiut est composée des collectivités de Qikiqtarjuaq et de Clyde River. À titre de collectivité non décentralisée, Qikiqtarjuaq n'a

pas connu la même croissance dont ont profité certaines collectivités après la création du Nunavut. L'industrie locale repose notamment sur le tourisme et la pêche. La construction envisagée d'un brise-lames et d'un port sécuritaire pourrait entraîner une croissance de ces activités. La collectivité Qikiqtaaluk s'est récemment retirée de la Baffin Fisheries Coalition et a créé sa propre entreprise de pêche commerciale.

Observations de la collectivité

Nous avons reçu de la correspondance du maire de Qikiqtaaluk nous indiquant que sa collectivité était satisfaite de la circonscription électorale actuelle. Par conséquent, nous n'avons pas tenu de consultation publique à Qikiqtaaluk.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale de Qikiqtaaluk.

Rankin Inlet (Kangiqliniq)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 2376

À l'heure actuelle, Rankin Inlet est divisée en deux circonscriptions électorales, à savoir :

- **Rankin Inlet Nord**
- **Rankin Inlet Sud – Whale Cove**

La collectivité de Rankin Inlet est le centre administratif de la région de Kivalliq; elle accueille notamment des bureaux du gouvernement du Nunavut, de l'Association inuit de Kivalliq et de la Nunavut Tunngavik Incorporated. Les secteurs aux alentours de la collectivité ont fait l'objet d'une vaste exploration minière.

Observations de la collectivité

Les quelques personnes qui ont participé à la consultation publique de Rankin Inlet ou à la tribune téléphonique, ont indiqué que la croissance de Rankin Inlet justifiait qu'elle ait deux députés, sans que l'un d'eux soit partagé avec une autre collectivité. En outre, certaines personnes ont fait part de leurs préoccupations concernant les limites actuelles des circonscriptions électorales qui créaient de la confusion.

Il a été proposé d'abolir les limites de circonscriptions électorales dans les collectivités comptant plus d'un député. Ces derniers devraient alors être élus de la même façon que les conseillers des hameaux, des villages et des villes du Nunavut; c'est-à-dire que les candidats obtenant le plus grand nombre de votes seraient choisis pour représenter l'ensemble la collectivité.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons que la collectivité de Rankin Inlet soit divisée en deux circonscriptions électorales, sans qu'aucune autre collectivité n'y soit greffée.

Nous recommandons que les circonscriptions électorales soient nommées Kangiqliniq Nord et Kangiqliniq Sud. (Reportez-vous à la carte 5 de l'annexe 2.)

Repulse Bay (Naujat)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 686

La circonscription électorale d'**Akulliq** est composée des collectivités de Repulse Bay et de Kugaaruk. À titre de collectivité non décentralisée, Repulse Bay n'a pas bénéficié de nouveaux emplois gouvernementaux après la création du Nunavut. L'économie de Repulse Bay est principalement traditionnelle. En effet, un grand nombre de ses résidents se vouent à des activités de chasse et de pêche. Les chasseurs sportifs non résidents visitent Repulse Bay pour chasser le caribou et l'ours blanc. L'ouverture du parc national Ukkusiksalik entraînera la création d'un nouveau centre d'accueil et de quelques emplois, et attirera davantage de touristes dans la collectivité. Un récent rapport du gouvernement du Nunavut indique que la collectivité tirerait profit de la construction d'un port pour petits bateaux.

Observations de la collectivité

Personne n'a assisté à la consultation que nous avons organisée à Repulse Bay. Dans le cadre d'une conférence téléphonique de suivi, le maire et plusieurs conseillers de la collectivité ont indiqué que la meilleure solution pour la collectivité serait d'avoir un député qui serait responsable de Repulse Bay uniquement.

Recommandations de la Commission

Option 1 : Nous recommandons la création d'une circonscription électorale incluant Repulse Bay, Chesterfield Inlet et Whale Cove, ainsi que les secteurs aux alentours de ces collectivités. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.) Nous espérons que le jumelage de ces trois collectivités permettra une meilleure représentation des petites collectivités de la région de Kivalliq à l'Assemblée législative.

Option 2 : À titre de solution de rechange, nous recommandons la création d'une circonscription électorale incluant les collectivités de Repulse Bay et de Coral Harbour. Si cette solution était retenue, les collectivités de Chesterfield Inlet et Whale Cove devraient partager le même député.

Resolute Bay (Qausuittuq)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 233

La circonscription électorale de **Quttiktuq** est composée des collectivités de Resolute Bay, de Grise Fiord et d'Arctic Bay. L'établissement de Resolute Bay a été créé par le gouvernement fédéral en 1955, alors que plusieurs familles du Nord québécois ont été déménagées à cet endroit. Resolute Bay est la plaque tournante de l'administration centrale et du transport dans l'Extrême-Arctique. En outre, l'Étude du plateau continental polaire exploite une base de recherche à Resolute Bay durant les mois de printemps et d'été. Plusieurs navires de croisière font des escales saisonnières dans la collectivité.

Resolute Bay fait partie des collectivités qui souhaitent obtenir une installation portuaire en eau profonde et un établissement d'entraînement militaire.

Observations de la collectivité

L'assemblée de Resolute Bay avait été bien organisée par ses résidents, qui avaient d'ailleurs préparé leurs commentaires. Les résidents de Resolute Bay préconisent fortement la création d'une nouvelle circonscription électorale composée uniquement des collectivités de Resolute Bay et de Grise Fiord. Ils estiment qu'en raison de leur histoire commune, les préoccupations et les intérêts qu'ils partagent sont totalement différents de ceux des autres collectivités. Par conséquent, les gens de Resolute Bay demandent que les deux collectivités voisines soient regroupées dans une circonscription électorale qui serait représentée par un même député à l'Assemblée législative.

Les participants ont indiqué qu'ils ont peu de choses en commun avec les autres collectivités de l'Extrême-Arctique, à savoir Pond Inlet et Arctic Bay. Resolute Bay est un centre scientifique, militaire et de recherche, en plus d'être un point central pour les explorateurs. Elle a accueilli un grand nombre de navires de croisière en 2006 durant la saison des eaux libres. De plus, elle possède la plus longue piste d'atterrissage à l'extérieur d'Iqaluit. La circonscription électorale de Quttiktuq est la plus vaste du Nunavut. En raison de la petite taille des collectivités de la circonscription, les gens ont l'impression de ne pas recevoir leur juste part des infrastructures ou des programmes et des services. Le coût du transport y est par ailleurs très élevé.

Récemment, le gouvernement du Canada a manifesté un regain d'intérêt en ce qui concerne l'affirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique, ce qui place Grise Fiord et Resolute Bay à l'avant-plan d'un enjeu global.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons qu'aucun changement ne soit apporté à la circonscription électorale à laquelle appartient Resolute Bay. Bien que chacune des collectivités de la circonscription électorale de Quttiktuq possède une histoire, des pratiques de chasse, un dialecte et des activités économiques qui lui sont propres, la population actuelle ne justifie pas de changement aux délimitations de cette circonscription. Aucune autre combinaison de collectivités ne conviendrait mieux à cette circonscription électorale.

Sanikiluaq

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 742

Sanikiluaq est la seule collectivité de la circonscription électorale **Baie d'Hudson**. Sanikiluaq est la collectivité la plus au sud du Nunavut et la seule sans aucun lien de transport direct avec d'autres collectivités du Nunavut. Pour se rendre à Sanikiluaq, il faut effectuer une correspondance à Montréal ou nolisier un avion. Les habitants de Sanikiluaq parlent un dialecte de l'inuktitut qui leur est propre. À titre de collectivité non décentralisée, Sanikiluaq n'a pas connu la même croissance dont ont profité certaines collectivités après la création du Nunavut. Sanikiluaq est connue pour ses œuvres d'art et d'artisanat uniques, notamment pour ses paniers en élyme et ses sculptures sur pierre.

Observations de la collectivité

Nous n'avons pas tenu de consultation publique à Sanikiluaq et n'avons reçu aucune observation écrite de la collectivité.

Recommandations de la Commission

La langue et la culture uniques de Sanikiluaq, de même que son isolement géographique, justifient le maintien de la circonscription à collectivité unique.

Nous recommandons de rebaptiser la circonscription électorale de Baie d'Hudson, en lui donnant le nom de Sanikiluaq, qui correspond au nom traditionnel de la collectivité.

Taloyoak

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 851

La circonscription électorale de **Nattilik** est composée des collectivités de Taloyoak et de Gjoa Haven. Taloyoak n'étant pas une collectivité décentralisée, elle n'a pas profité de la création d'emploi liée à la décentralisation des activités du gouvernement du Nunavut. Les possibilités d'emploi et de développement économique à Taloyoak sont limitées. Des activités d'exploration minière ont été menées à proximité de Taloyoak, ce qui a permis de créer quelques emplois. De plus, des projets de construction permettent de créer des emplois saisonniers. Le secteur de l'art et de l'artisanat est en pleine croissance. Un grand nombre de résidents vivent de façon traditionnelle, tirant de la terre des aliments traditionnels. Les infrastructures de Taloyoak sont très bien développées et, à l'aide de stimulants économiques appropriés, la collectivité pourrait continuer à croître et à prospérer.

Observations de la collectivité

Les résidents s'étaient très bien préparés en prévision de notre rencontre, et tous ont demandé que Taloyoak ait son propre député. Les participants préconisent une plus grande équité en matière de représentation régionale. De plus, selon eux, la région de Kitikmeot deviendra bientôt le moteur de l'économie du Nunavut, en raison du grand nombre de mines en cours de développement dans leur région. Une fois de plus, des résidents de la région de Kitikmeot nous ont indiqué qu'ils se sentaient marginalisés par le gouvernement situé loin d'eux dans la capitale. Certains participants ont la ferme conviction que les décideurs de l'Est du Nunavut doivent mieux tenir compte des problèmes auxquels font face les collectivités de l'Arctique de l'Ouest.

Recommandations de la Commission

Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale incluant Taloyoak et Kugaaruk, ainsi que les secteurs aux alentours de ces collectivités.

Nous recommandons que la circonscription électorale soit nommée Netsilikmiut Est. (Reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1.)

La population de Taloyoak n'est pas suffisante pour que la collectivité ait son propre député. Il existe des voies de communication pratiques entre les collectivités de Taloyoak et de Kugaaruk, qui se trouvent toutes deux dans la région de gouvernance de Kitikmeot.

Whale Cove (Tikirarjuaq)

Profil de la collectivité

Population en 2005 : 316

La circonscription électorale de **Rankin Inlet Sud – Whale Cove** est composée de la collectivité de Whale Cove et d'une partie de Rankin Inlet. À titre de petite collectivité non décentralisée, Whale Cove n'a pas connu la même croissance que d'autres collectivités, et les possibilités d'emploi demeurent limitées. Whale Cove est une collectivité traditionnelle dont un grand nombre de résidents pratiquent des activités de chasse et de pêche traditionnelles. La collectivité possède une entreprise de pêche commerciale qui offre certaines possibilités d'emploi. On prévoit que d'autres possibilités d'emploi seront créées en raison des projets miniers en cours dans la région.

Observations de la collectivité

Les résidents de Whale Cove ont prôné énergiquement la création d'une circonscription électorale incluant les collectivités de Chesterfield Inlet et de Whale Cove. À l'appui de leur proposition, les participants à la réunion ont indiqué que les petites collectivités ont des préoccupations différentes de celles des grandes collectivités. Un des participants l'a d'ailleurs très bien exprimé : la vie quotidienne dans une petite collectivité ne se compare pas à celle vécue dans les grandes collectivités. Tous ceux qui ont visité des petites collectivités peuvent témoigner de ce fait. En réponse à une question concernant les coûts liés au fait d'avoir un député pour une si petite collectivité, les participants ont expliqué qu'il était approprié de dépenser de l'argent pour permettre à un député de défendre les intérêts des petites collectivités et qu'il serait peut-être ainsi possible de régler certains problèmes associés au manque de services et de programmes. Peu de participants souhaitent partager un député avec Rankin Inlet Sud ou Arviat.

Recommandations de la Commission

Option 1 : Nous recommandons la création d'une nouvelle circonscription électorale incluant Repulse Bay, Chesterfield Inlet, Whale Cove et les secteurs aux alentours de ces collectivités (reportez-vous à la carte 1 de l'annexe 1). À Whale Cove et à Chesterfield Inlet, on a milité fortement en faveur de la reconnaissance des petites collectivités. Nous espérons que le jumelage de ces trois collectivités permettra une meilleure représentation des petites collectivités de la région de Kivalliq à l'Assemblée législative.

Option 2 : À titre de solution de rechange, nous recommandons la création d'une circonscription électorale composée de Whale Cove, de Chesterfield Inlet et des secteurs aux alentours de ces collectivités. Tout comme à Sanikiluaq, les problèmes uniques de ces deux collectivités justifient la création d'une circonscription électorale distincte, laquelle permettra de répondre à leurs besoins. Si cette solution était retenue, Repulse Bay partagerait un député avec la collectivité de Coral Harbour.

Conclusion

Nous avons tenté dans le présent rapport de faire ressortir, dans les profils des collectivités, les attributs uniques et le potentiel de croissance de chacune des collectivités du Nunavut. Cela est sans doute trop bref et omet certaines caractéristiques importantes. Nous nous en excusons si tel est le cas.

La Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de 1997 s'est fondée sur la **population** des différentes circonscriptions pour établir le quotient électoral. Le quotient a alors été établi en comparant la population de chaque circonscription avec la population moyenne du Nunavut. Le récent rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions des Territoires du Nord-Ouest utilise également la **population** comme point de comparaison pour établir le quotient électoral. La *Loi électorale* du Nunavut nous demande d'utiliser le



nombre **d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors de la dernière élection générale** plutôt que la population pour établir le quotient électoral. Afin de présenter un portrait complet de la situation, nous avons utilisé à la fois les données concernant la population des différentes circonscriptions et le nombre d'électeurs inscrits. Les différences entre les populations moyennes et le nombre d'électeurs inscrits sont indiquées sous forme de pourcentage.

Nous avons consacré de nombreuses heures pour évaluer les différentes propositions afin de produire des recommandations assurant une représentation équitable à tous les Nunavummiut. Cette tâche est de plus en plus difficile, car la population de certaines collectivités a beaucoup augmenté en raison de politiques gouvernementales ou d'activités de développement économique, alors qu'elle est demeurée plus stable dans d'autres collectivités. Les collectivités moins peuplées ont exprimé de manière générale un sentiment de sous-représentation à l'Assemblée législative.

Comme cela a déjà été mentionné dans le présent rapport, les questions régionales compliquent la répartition équitable des circonscriptions électorales. Tant les organismes gouvernementaux que non gouvernementaux, et même les liaisons aériennes, sont

organisés sur une base régionale. La création de circonscriptions électorales regroupant des collectivités de deux régions différentes a créé beaucoup d'insatisfaction chez les électeurs. Nous avons tenté d'éviter la création de telles circonscriptions chevauchant deux régions.

Dans les plus grandes collectivités, où il existe plus d'une circonscription électorale, les gens souhaitent que se développe un meilleur esprit de collaboration et de responsabilité financière entre les députés. Certains Nunavummiut ayant participé aux assemblées de consultation vont même plus loin et proposent que les collectivités représentées par plus d'un député ne soient plus divisées en plusieurs circonscriptions électorales. Ils proposent plutôt que les députés élus dans la collectivité servent une seule circonscription électorale couvrant l'ensemble de la collectivité. On présente à l'appui de cette proposition l'argument que les limites géographiques des circonscriptions sont artificielles et qu'elles entraînent des divisions. Cette proposition est soumise à des fins de discussion.

Finalement, notre rapport recommande de porter le nombre de circonscriptions électorales à 23. Nous avons tenté, dans les propositions de modifications contenues au présent rapport, de réduire les différences de population moyenne entre les circonscriptions sans perdre de vue le mandat qui nous était confié par la Loi. Comme nous l'avons déjà souligné au début de notre rapport, la délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut est une tâche complexe.

Le tout respectueusement soumis, ce 6e jour de novembre 2006.



Juge Beverley Browne



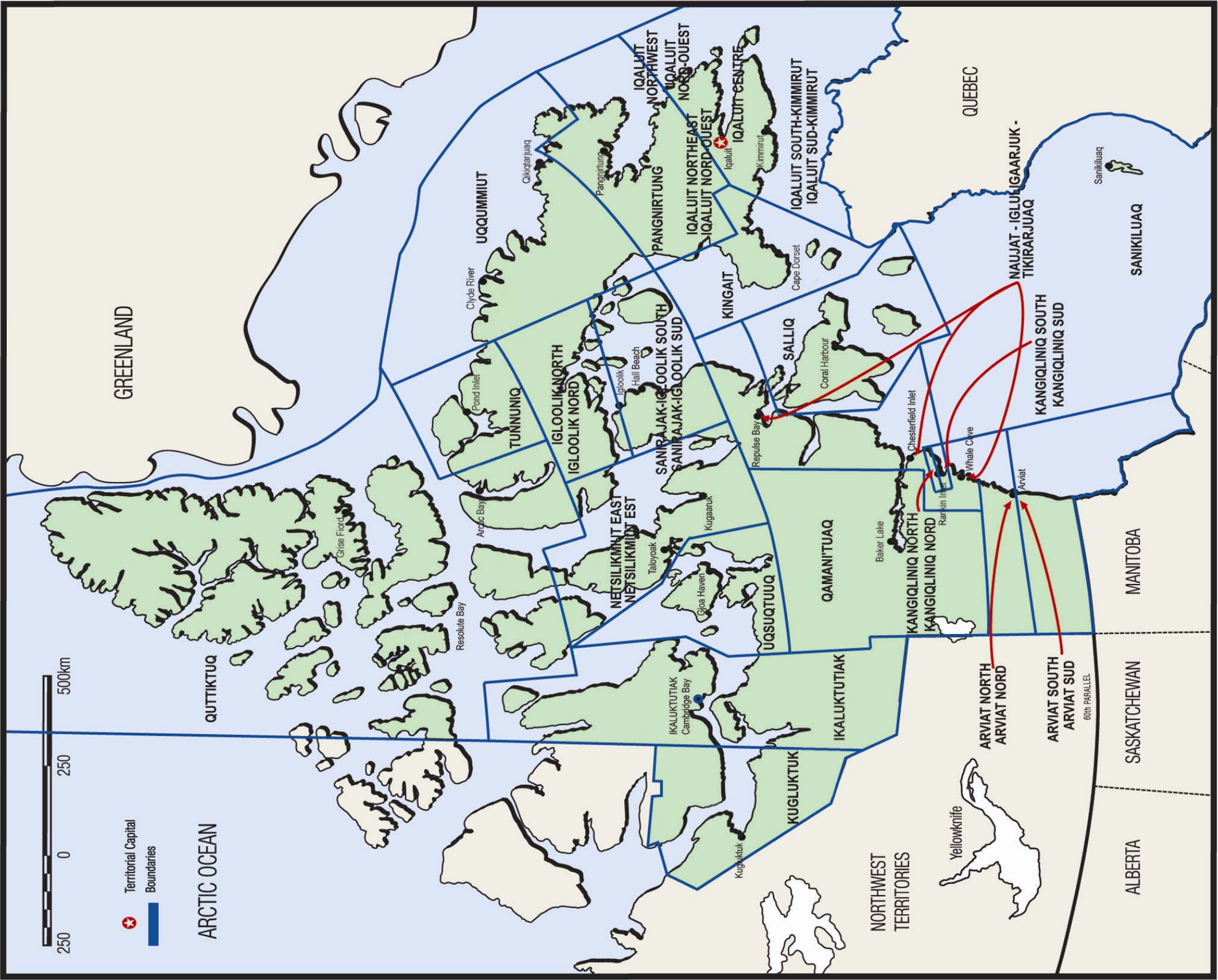
John Ningark



Bernadette Niviatsiak

Annexe 1 - cartes

Carte 1 – Circonscriptions électorales du Nunavut



Carte 2 – Arviat



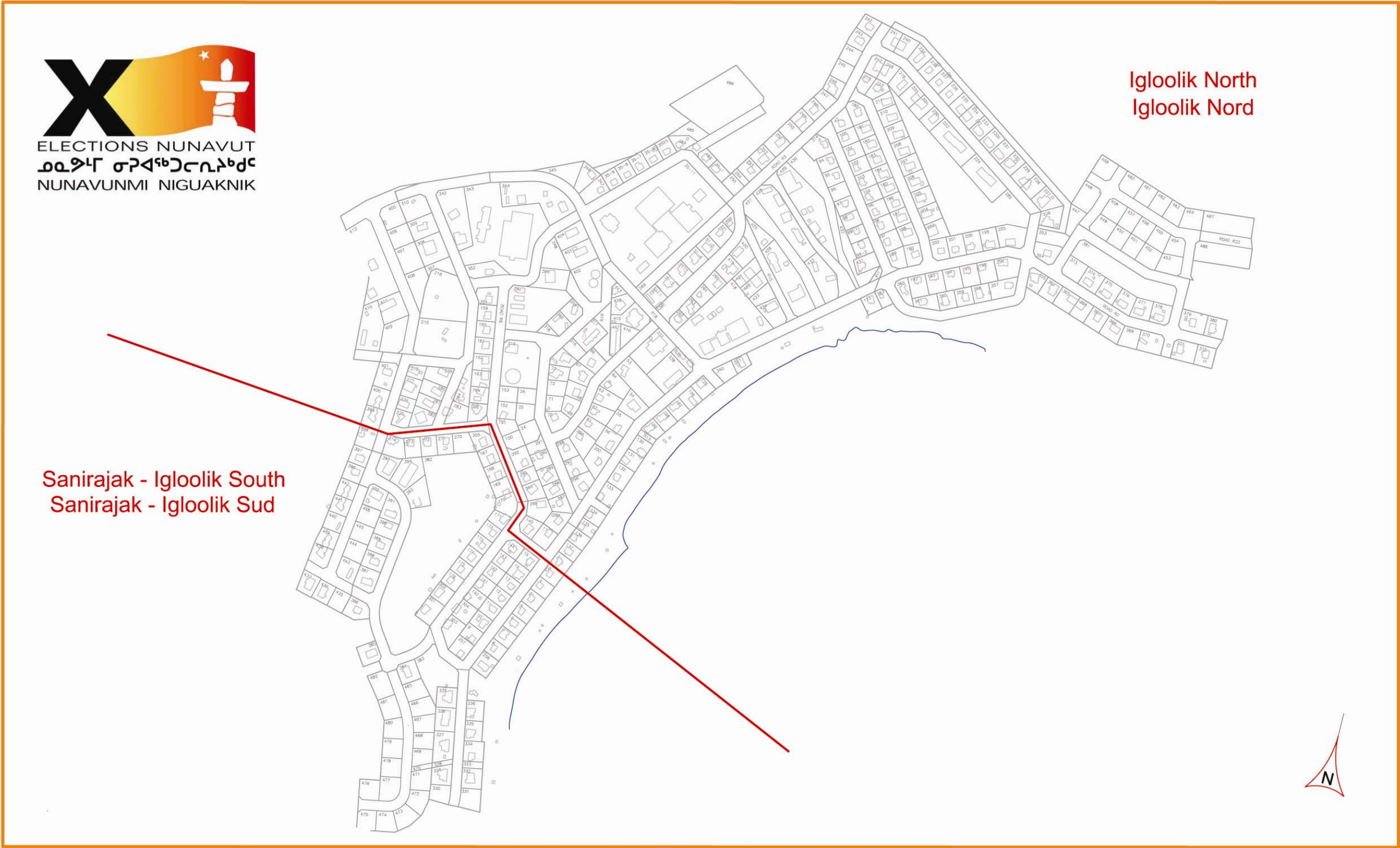
Arviat North
Arviat Nord

Arviat South
Arviat Sud



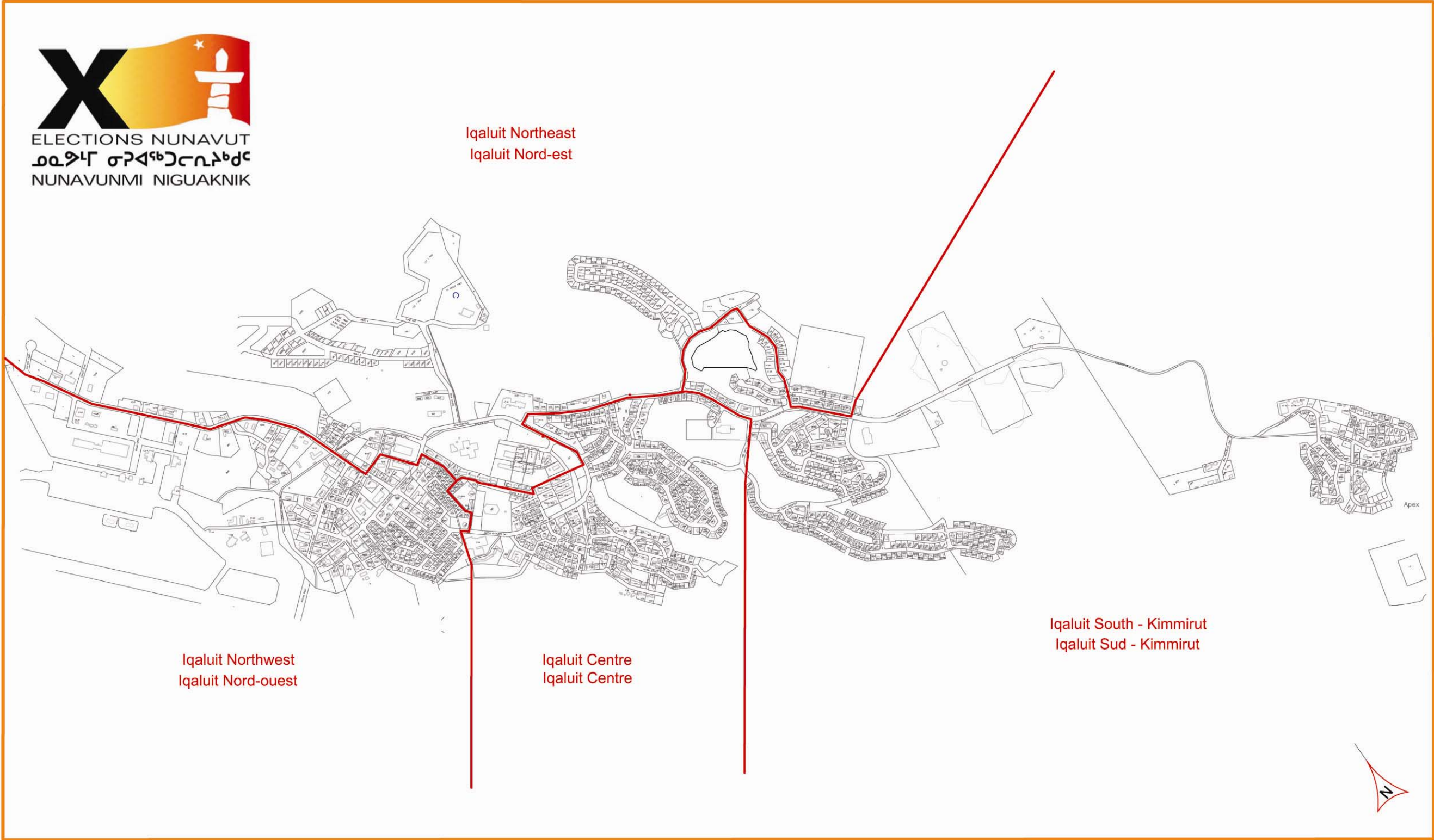
ARVIAT

Carte 3 – Igloolik

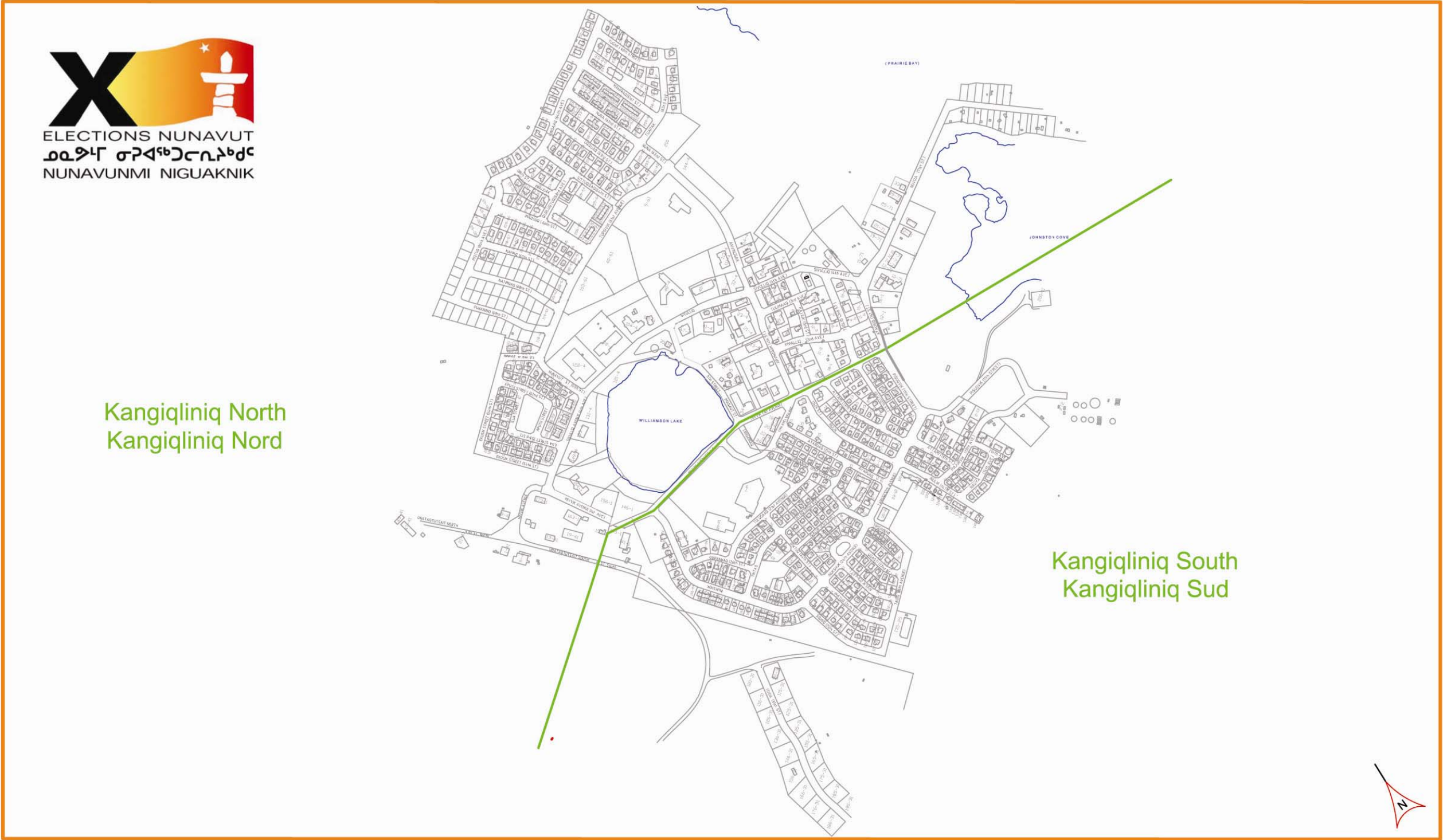


ᐱᖅᓴᓴᖅ
IGLOOLIK

Carte 4 – Iqaluit



Carte 5 – Rankin Inlet



ᑲᓴᑭᑭᑭᑭᑭ
RANKIN INLET

Annexe 2 – Tableaux des populations

<i>Croissance démographique dans les collectivités</i>		
Collectivité	Population en 1996 *	Population en 2005 **
Arctic Bay	639	662
Arviat	1559	2319
Baker Lake	1385	1683
Cambridge Bay	1351	1387
Cape Dorset	1118	1193
Chesterfield Inlet	337	366
Clyde River	708	868
Coral Harbour	669	780
Gjoa Haven	879	1116
Grise Fiord	148	180
Hall Beach	543	678
Igloolik	1174	1404
Iqaluit	4220	6304
Kimmirut	397	470
Kugaaruk	496	770
Kugluktuk	1201	1324
Pangnirtung	1243	1324
Pond Inlet	1154	1298
Qikiqtarjuaq	488	552
Rankin Inlet	2058	2376
Repulse Bay	559	686
Resolute Bay	198	233
Sanikiluaq	631	742
Taloyoak	648	851
Whale Cove	301	316
Total		29 882***

* Statistique Canada, recensement de 1996. Ces données ont été utilisées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de 1997.

** Selon le bilan démographique produit par le Bureau de la statistique du gouvernement du Nunavut en juillet 2005

*** Ne comprend pas la population des territoires non érigés en municipalité.

***Populations et électeurs inscrits dans les
circonscriptions électorales existantes***

Circonscription	Population totale	Différence avec la moyenne	Électeurs inscrits**	Différence avec la moyenne
Akulliq	1456	-7 %	517	-29 %
Amittuq	2082	32 %	987	35 %
Arviat	2319	47 %	993	36 %
Baker Lake	1683	7 %	923	26 %
Cambridge Bay	1387	-12 %	719	-2 %
Baie d'Hudson	742	-53 %	407	-44 %
Iqaluit Centre*	2101	34 %	749	2 %
Iqaluit Est*	2101	34 %	955	31 %
Iqaluit Ouest*	2101	34 %	718	-2 %
Kugluktuk	1324	-16 %	635	-13 %
Nanulik	1466	-7 %	568	-22 %
Nattilik	1967	25 %	886	21 %
Pangnirtung	1324	-16 %	682	-7 %
Quttiktuq	1075	-32 %	580	-21 %
Rankin Inlet Nord*	1346	-14 %	550	-25 %
Rankin Inlet Sud/Whale Cove*	1346	-14 %	890	22 %
Baffin Sud	1663	6 %	845	16 %
Tunnunig	1298	-17 %	606	-17 %
Uqqummiut	1420	-10 %	687	-6 %
Moyenne	1573		731	

* Fondé sur la population/le nombre d'électeurs inscrits divisé par le nombre de circonscriptions dans les collectivités concernées

**Courtoisie d'Élections Nunavut

***Populations et électeurs inscrits dans les
circonscriptions électorales proposées***

Circonscription	Population totale	Différence avec la moyenne	Électeurs inscrits**	Différence avec la moyenne
Arviat Nord*	1160	-11 %	497	-18 %
Arviat Sud*	1160	-11 %	497	-18 %
Igloolik Nord*	1041	-20 %	494	-18 %
Ikaluktutiak	1387	-11 %	719	19 %
Iqaluit Centre*	1694	30 %	660	9 %
Iqaluit Nord-est*	1694	30 %	660	9 %
Iqaluit Nord-ouest*	1694	30 %	660	9 %
Iqaluit Sud – Kimmirut*	1694	30 %	660	9 %
Kangiqliniq Nord*	1188	-9 %	653	8 %
Kangiqliniq Sud*	1188	-9 %	653	8 %
Kingait	1193	-8 %	629	4 %
Kugluktuk	1324	2 %	635	5 %
Netsilikmiut Est	1621	25 %	540	-11 %
Pangnirtung	1324	2 %	682	13 %
Qamani'tuaq	1683	30 %	923	53 %
Quttiktuq	1075	-17 %	580	-4 %
Repulse Bay – Chesterfield Inlet-Whale Cove*	1368	5 %	666	10 %
Salliq	780	-40 %	363	-40 %
Sanikiluaq	742	-43 %	407	-33 %
Sanirajak - Igloolik Sud*	1041	-20 %	494	-18 %
Tunnunig	1298	0 %	606	0 %
Uqqugmiut	1420	9 %	687	14 %
Uqsuqtuuq	1116	-14 %	538	-11 %
Moyenne	1299		604	

* Fondé sur la population/le nombre d'électeurs inscrits divisé par le nombre de circonscriptions dans les collectivités concernées

**Gracieuseté d'Élections Nunavut

Annexe 3 – Remerciements

Nous tenons à souligner le travail dévoué de notre personnel de soutien Tony Rose, Erie Leighfield et Lisa Pollock.

Nous tenons également à remercier les Nunavummiut qui ont participé aux consultations publiques ou qui nous ont transmis des observations écrites afin de nous faire part de leur point de vue au sujet des futures délimitations des circonscriptions électorales du Nunavut.



Nous remercions également les interprètes et traducteurs pour leur soutien inestimable lors des consultations publiques et pour la préparation du présent rapport. Donna Adams, Nick Amaotinuvar, Lazarus Arreak, John Ayaruaq, Attima Hadlari, Mikle Langenhan, Mary Nashook, Blandina Tulugarjuk, John Komak et Josée Vilandré ont tous contribué au travail fructueux de la Commission.

Sandy Kusugak, Hilarie Mukpah et Patrick Orr d'Élections Nunavut nous ont offert un appui soutenu lors de la préparation de notre tournée de consultations et pour la mise à jour des cartes.

Les écoles, les hameaux et les entreprises des collectivités visitées ont également contribué au succès de nos consultations publiques.

Nous avons été honorés que des aînés procèdent à l'ouverture de nos assemblées en allumant un Qulliq et en récitant une prière.

Annexe 4 – Horaire des consultations publiques

Le mardi 2 mai	Iqaluit
Le jeudi 4 mai	Igloolik
Le vendredi 5 mai	Kimmirut
Le lundi 8 mai	Rankin Inlet
Le mardi 9 mai	Arviat
Le mercredi 10 mai	Coral Harbour
Le jeudi 11 mai	Chesterfield Inlet
Le lundi 14 août	Whale Cove
Le mardi 15 août	Gjoa Haven
Le mercredi 16 août	Taloyoak
Le jeudi 17 août	Repulse Bay
Le vendredi 18 août	Kugaaruk
Le lundi 28 août	Iqaluit
Le mardi 29 août	Hall Beach
Le mercredi 30 août	Arctic Bay (annulé à cause du mauvais temps)
Le jeudi 31 août	Resolute Bay (Grise Fiord annulé à cause du mauvais temps)
Le vendredi 22 septembre	Repulse Bay (par conférence téléphonique) Arctic Bay (par conférence téléphonique – le maire n’ayant toutefois pu participer à cette conférence) Grise Fiord (par conférence téléphonique – le maire n’ayant toutefois pu participer à cette conférence)

Annexe 5 – Résumé des avis publics et des communications

- Lettres destinées à tous les maires du Nunavut les invitant à présenter une demande de consultations publiques transmises par télécopieur, par la poste et par courriel le 13 mars
- Lettres destinées aux agents de liaison des associations inuites régionales les invitant à présenter une demande de consultations publiques transmises par télécopieur, par la poste et par courriel le 13 mars
- Avis de création de la Commission et invitation à lui présenter des observations
 - Nunatsiaq News – 17 et 24 mars
 - News North – 20 et 27 mars
 - Kivalliq News – 22 et 27 mars
 - Stations de câblodistribution communautaire – du 17 au 31 mars
- Avis concernant les dates de consultations publiques dans les régions de Baffin, Kivalliq et Kitikmeot du 2 mai au 1^{er} juin (les consultations dans la région de Kitikmeot ont par la suite été reportées)
 - Des affiches ont été transmises par télécopieur aux entreprises locales et aux bureaux de hameau 30 jours avant la date prévue des consultations
 - Messages d'intérêt public destinés aux stations de radio et copies d'entrevues avec les membres de la Commission transmis par fret aérien deux ou trois semaines avant les consultations
 - Nunatsiaq News – 21 avril
 - News North – 24 avril
 - Kivalliq News – 26 avril
 - Stations de câblodistribution communautaire – 21 avril au 1^{er} juin
 - Entrevue radiophonique en direct diffusée à CBC Iqaluit – 2 mai
 - Entrevue radiophonique enregistrée diffusée à CBC Rankin Inlet – 8 mai
- Avis concernant les dates de consultations publiques dans la région de Kitikmeot du 14 au 18 août
 - Des affiches ont été transmises par télécopieur aux entreprises locales et aux bureaux de hameau 30 jours avant la date prévue des consultations
 - Messages d'intérêt public destinés aux stations de radio et copies d'entrevues avec les membres de la Commission transmis par fret aérien deux ou trois semaines avant les consultations
 - Lettres à l'intention des maires et des conseils municipaux transmises par télécopieur et par la poste deux ou trois semaines avant la date prévue des consultations
 - Nunatsiaq News – 3 août
 - News North – 6 août
 - Kivalliq News – 8 août
 - Stations de câblodistribution communautaire – 4 au 18 août
- Avis concernant les dates de consultations publiques dans la région de Baffin du 28 au 31 août
 - Des affiches ont été transmises par télécopieur aux entreprises locales et aux bureaux de hameau 30 jours avant la date prévue des consultations

- o Messages d'intérêt public destinés aux stations de radio et copies d'entrevues avec les membres de la Commission transmis par fret aérien deux ou trois semaines avant les consultations
- o Lettres à l'intention des maires et des conseils municipaux transmises par télécopieur et par la poste deux ou trois semaines avant la date prévue des consultations
- o Nunatsiaq News – 3 août
- o Stations de câblodistribution communautaire – 18 au 31 août